

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band: 15 (1965)
Heft: 1

Artikel: A propos des "Registres de la compagnie des pasteurs de Genève au temps de Calvin"
Autor: Stauffenegger, Roger
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-80552>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A PROPOS DES «REGISTRES DE LA COMPAGNIE DES PASTEURS DE GENÈVE AU TEMPS DE CALVIN»¹

Par ROGER STAUFFENEGGER

Oeuvre de spécialistes, due à une initiative généreuse, fondée sur une diplomatique attentive et pourvue d'un solide appareil critique, cette scrupuleuse édition des plus anciens registres de la Compagnie des pasteurs de Genève vulgarise un ensemble de procès-verbaux, règlements et correspondances qui se situent au cœur du XVI^e siècle et de la Réforme calvinienne. Une présentation différenciée et comparative y facilite l'approche sinon l'utilisation des textes². Qu'ils appartiennent ou non au «Corpus Reformatum», elle respecte le plus possible leur chronologie et en accroît donc l'intérêt³: par la confrontation des hommes et la juxtaposition des événements, dans leur discontinuité, par l'enchevêtrement des thèmes, en dépit des variantes ou des lacunes, indices d'une rédaction irrégulière et d'une

¹ Publiés sous la direction des Archives d'Etat de Genève par R.-M. KINGDON et J.-F. BERGIER. Tome I^{er}, 1546—1553, par JEAN-FRANÇOIS BERGIER, *Délibérations de la Compagnie — Ordonnances ecclésiastiques — Procès de Jérôme Bolsec*. Genève, Librairie Droz, 1964, in-8°, XIV + 186 p. («Travaux d'Humanisme et Renaissance», vol. LV). — Tome II, 1553—1564, par ROBERT-M. KINGDON avec la collaboration de JEAN-FRANÇOIS BERGIER et ALAIN DUFOUR; *Accusation et procès de Michel Servet (1553)*, par JEAN-FRANÇOIS BERGIER, *ibid.*, 1962, XVII + 142 p. (et index provisoire des pasteurs nommés dans ce tome, 4 p.). — Le tome III, annoncé, comprendra une introduction générale et des tables détaillées.

² Voir l'introduction au t. II, p. IX, XI. Oublis et coquilles sont exceptionnels (t. I, p. 8—9, [9] non indiqué; 30, n. 1, «mais» pour «mai»; 82, «105» au lieu de «185»; 153 «[219]» omis; t. II, p. 138, «patronnage»...). Toutefois la pagination de l'original manque de relief. Et bien qu'elles soient le plus souvent détaillées et précises (II, p. 97, 3) en dépit des problèmes de datation (procès de Bolsec, propositions) et d'identification (I, p. 151, 3, l'auteur de la «République» a alors 23 ans; II, p. 99, 2, vallées du Piémont?; 112, 1; 120, qui sont Charles d'Espeville et, 126, Jean Guilhen?; 129, 1, cf. MICHEL REULOS, «Les attaches de Calvin dans la région de Noyon», dans *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 110 (juillet 1964), p. 201, n. 16), les notes paraissent un peu inégales (II, p. XI). Parfois tardives (I, p. 19, 1), approximatives (p. 20, 2, et 21, 1) ou encore subjectives (p. 88, 2; cf. aussi II, p. VII), mal fondées (I, p. 30, 1; 45, 2; 80, 1, qui schématise l'imprégnation doctrinale; II, p. 69, 4, le rejet des ordonnances n'est-il qu'un «incident»?), plus rarement déficientes (I, p. 167—182; II, p. 112, 1, à propos de Brenz) ou, au contraire, abusives (I, p. 10, 3 et 4, Messieurs font-ils autre chose qu'entériner le projet?; 18, 2, les registres du Consistoire forment-ils vraiment «la meilleure source d'une histoire des mœurs, voire d'une histoire de la société à Genève?»), alourdies d'expressions discutables («poste», par exemple, II, p. 76, 4 et 5) et, en l'absence de cartes, d'indications géographiques copieuses, sinon anachroniques, elles tendent en fin de compte à sacrifier le contexte européen (cf. I, p. XIII). De là peut-être, sans diminuer leur valeur, les limites de certains commentaires (entre autres sur l'état de la Réforme en Normandie vers 1564, II, p. 138 à 140).

³ La meilleure preuve en est le dossier de l'affaire Servet — congrégation extrême et dialogue intemporel —, rapporté au texte inédit du procès criminel (II, p. XI—XIII et 3—47: «Tout le demené dud. Servet...»).

tradition peu à peu fixée⁴. Ainsi permet-elle de mieux comprendre Calvin et son temps.

*

Après quatre siècles, dans son intention, par sa matière, la présente édition contribue à la connaissance du Réformateur.

Ce dernier s'y révèle proche du modèle reçu, « plus démesuré que le pape ou evesque qui fut jamais en Geneve⁵ ». Tendu dans l'action, entier, ascétique, il incarne l'Eglise, celle de la seconde génération et de l'établissement⁶. Il impose les « Ordonnances ecclésiastiques », fondement de la république protestante, au frontispice du registre⁷. Il inspire le Consistoire, leur clef de voûte apparente⁸. Il modère la Compagnie, l'accueille, la représente devant les Conseils, ces instruments d'une Réforme autoritaire et hiérarchique⁹. Il enseigne le peuple : en chaire ou en congrégation, dans les dizaines et les paroisses des

⁴ I, p. 14, du vendredi 17 décembre 1546 : « ce seroit chose utile de mettre doresnavant par escript les deliberations, advis et ordonnances, et autres cas dignes de memoire, concernantz l'estat et police de l'eglise pour s'en ayder en temps et lieu ». Mémoire et source, les premiers registres offrent plus de décisions que de délibérations : si leur version du « Consensus Tigurinus » reste celle des éditions genevoises, celui-ci, par exemple, n'y est pas discuté (I, p. 64—72).

⁵ II, p. 56. Premier nommé et engagé, il semble dialoguer avec le Magistrat, avec le peuple (I, p. 75, 103, 107—108...). Voir EMILE DOUMERGUE, *Jean Calvin. Les hommes et les choses de son temps*. Lausanne-Paris, 1899—1927, 8 vol.

⁶ I, p. 82ss. et 90ss. (sur son caractère, à propos de Falais et Bolsec), 106 (son activité : il ne peut que parcourir le « De providentia Dei » de Zwingli, vingt ans après sa publication); II, p. 70 (son rôle doctrinal).

⁷ I, p. 1—13. Elles précèdent de cinq ans la tenue du registre, signe de régularité de la vie ecclésiastique. Règle et manière de vivre, influencées par l'exil de Calvin, annotées et bornées par l'autorité civile, elles organisent les quatre ordres d'offices de l'Eglise, mais avec une marge d'appréciation pratique. Pas plus qu'elles ne définissent absolument les limites ou les rapports des deux pouvoirs, elles ne constituent encore un système clos. A la différence de la version de 1547 destinée aux sujets, dont le caractère vétilleux ou tutélaire annonce les ordonnances somptuaires : la vie chrétienne s'y confond avec l'obéissance à la Seigneurie (I, p. 14—19).

⁸ Les anciens, rappelle-t-il à Messieurs, le 8 septembre 1553, « sont commis de par vous [supra : « qui avez la puissance et le glaive »] pour représenter le corps de vostre Eglise et avoir la charge du regime spirituel que Dieu veult estre precieusement gardé et maintenu » (II, p. 51). Institution mixte, de compétence étendue (p. 98) mais longtemps incertaine puisque l'intention de la Seigneurie « estoit de se reserver la puissance d'absoudre ceux qui auroient esté rejectez de la Cene » (p. 52 et I, p. 147), le Consistoire n'acquiert d'existence et de pouvoirs vraiment réguliers qu'en 1555—1556 (II, p. 65, 68 « Accordé au Consistoire de donner le serment »), c'est-à-dire après l'échec de Philibert II Berthelier et de « ses semblables », les Wuillandy (p. 56) et les Perrin (p. 63). Selon « l'Escripture saincte et par la pratique qui avoit tousjours esté en l'eglise cependant qu'elle estoit en sa pureté, ...nonobstant que Satan eut faict tous ses efforts pour renverser ung tel ordre tant saint et utile, ...le Consistoire demoueroit en son estat, et auroit son autorité acoustumée... » (p. 59).

⁹ Confessante plus que de multitude ou de professants (cf. I, p. 167ss.), construite par le haut, l'Eglise est, à Genève comme dans les autres villes réformées, assujettie au pouvoir traditionnel. Le Magistrat, qui rappelle Calvin en 1541 et le confirme solennellement en 1552 (I, p. 144), demeure l'ultime instance (p. 60, à propos de Ferron). Ce qui limite l'influence des ministres sans exclure toute forme de théocratie.

La Compagnie se réunit chez Calvin (I, p. 89; II, p. 97, 99). Il est son porte-parole

champs¹⁰. Par ses lettres ou ses écrits — plus que par ses voyages —, il affermit son œuvre et l'élargit aux dimensions de la chrétienté¹¹. Sa vie se confond avec celle de la cité, «en combats merveilleux», série d'épreuves de force où s'affirme la doctrine, jusqu'à la mort, ce vide ressenti, qui l'accomplit¹².

Et pourtant Calvin n'y apparaît qu'en filigrane, de son aveu «pauvre écolier timide..., misérable créature», dans son obéissance à Dieu, et ses découragements, humain, profondément¹³. L'homme s'efface devant son œuvre: «jamais n'avoit-on apperceu qu'il cherchast son proffit ou des siens, ains qu'il gardoit une bonne égalité¹⁴». Ni privilégié ni isolé, tel que le

habituel (I, p. 28, 41, 62, 75...) et l'informe (II, p. 78), selon sa charge (II, p. 102ss.), que l'usage consacre (p. 107—108). Par tout cela, il est son modèle (p. 103) et s'en distingue, surtout dans les dernières années (p. 102: «M. Calvin et la compagnie...»).

¹⁰ I, p. 62 (sur l'efficacité de sa prédication) et II, p. 115—118, «le catalogue des sermons de feu Monsieur Calvin recueilliz par feu M^e Denis Raguenier... et copié... par... N. Colladon, ministre...»: incomplet, il n'en témoigne pas moins du fondement vétéro-testamentaire (861 sermons sur les Prophètes entre 1549 et 1559, lesquels ne suivent pas le canon de la Bible hébraïque; 576 sur les autres livres) et de l'orientation paulinienne de l'enseignement du Réformateur (416 sur les Epîtres, 189 sur les Actes des Apôtres, pour les dimanches).

«Congrégation» s'applique aussi à la Compagnie (I, p. 146).

«Paroice» traduit mieux la dépendance des églises rurales (II, p. 79), parfois fréquentées des voyageurs (p. 76, Chancy), trop souvent «incommodes» et mal desservies (II, p. 77, 98—99).

¹¹ II, p. 60—62 (voyages à Berne, 1555), 69 (arbitrage de Francfort, 1556), 97 (affaires de France, 1562), 130—131 (réponse réservée à Des Gallars, alors à Paris, 1557).

¹² *B.S.H.P.F.*, op. cit., p. 216 et II, p. 104, 107 (cf. J. COURVOISIER, *Théodore de Bèze et l'Etat chrétien*, dans *Histoire de Genève des origines à 1798...*, Genève, 1951, p. 258). «La doctrine... est chez lui un ensemble d'expériences organisées en système» (E. G. LÉONARD, *Histoire générale du protestantisme*, I, *la Réformation*, Paris, 1961, p. 261). Consolidation progressive que soulignent les «propositiones» publiées en annexe du t. I. Formées de fragments des années 1545—1552, présentées par les collègues de Calvin, à l'intention d'un public large (Jussy, en 1551), pour «s'exerciter en la sainte Escripiture» (II, p. 70), elles définissent une orthodoxie dans la ligne de l'«Institution». L'anti-romanisme dépassé (I, p. 167), leur diversité thématique et pratique reste significative d'une recherche ouverte, quelque peu dispersée ou spéculative (p. 168: «Sintne christiani sub lege?»; 171: «Christianorum igitur bona communia et tamen unicuique propria»; 181: «Non est igitur mundus aeternus»), et qui privilégie la spéculation dogmatique, à propos du «Filioque», des attributs divins (p. 173: «Omnia sub manu Domini») ou des voies du salut (p. 171: «Sunt igitur opera ad salutem necessaria...»; 179: «Arbitramur hominem per fidem justificari posse sine operibus legis...»). Il ne s'agit toutefois que d'écrits doctrinaux, dont une trame scolastique et la finale incisive ne trahissent pas grand chose de la congrégation elle-même, cette exégèse fraternelle, conduite «modeste et sine altercatione» (p. 167), régularisée en 1555 (II, p. 59). Voir JEAN CALVIN, *Deux Congrégations et Exposition du catéchisme*. Première réimpression de l'édition de 1563 avec une introduction et des notes par RODOLPHE PETER, Paris, 1964.

¹³ *B.S.H.P.F.*, *ibid.*, IV^e Centenaire de la mort de Calvin, p. 217. Plus que dans une prédication surtout prophétique et polémique, c'est au niveau des âmes et de la théologie pastorale et, sans doute, à travers sa correspondance qu'apparaissent le mieux et l'humilité de Calvin et son humanité: dans ses amitiés, dans la compassion qu'il témoigne à une persécutée (II, p. 135). Voir RICHARD STAUFFER, *L'humanité de Calvin*, Neuchâtel, 1964.

¹⁴ II, p. 103. S'il présente les nouveaux ministres en Conseil et au peuple (II, p. 77), s'il est souvent désigné pour visiter les paroisses des champs (I, pp. 39—40, 73) ou s'il

montre, dans ses choix successifs, une historiographie édifiante, il est un ministre parmi d'autres, le semainier de la Madelaine, l'ami de Viret, le continuateur d'un Farel, «de plusieurs appelé pere comme les aiant engendrez à nostre Seigneur, et qui avoit le premier dressé icy l'église¹⁵». Longtemps sa présence demeure menacée, son magistère contesté¹⁶. En novembre 1556 encore, «des ordonnances bonnes et saintes..., touchant les... blasphemes..., ensemble... les adulteres..., trouvees par la plus grand voix trop rigoreuses», sont repoussées en Conseil Général¹⁷. Dans Genève puritaine et cependant ouverte et frondeuse, sa doctrine ne l'emporte que lentement, sans cesse combattue, de Bolsec à Nicolas Petit¹⁸. Scripturaire, soucieuse de la toute-puissance de Dieu et tournée vers «le Christ en son

écrit au nom de tous, par exemple à Montbéliard (p. 43—44), il ne fait qu'obéir à la discipline commune (p. 59): «comme les freres savent et auront souvenance, Dieu aidant, ...tant s'en fault qu'il ait usé entre eulx d'une puissance ou autorité desmesurée, qu'au contraire s'accommodant à tous, en tant qu'il s'est peu faire, il n'a faict sinon soustenir la grande pesanteur de la charge afin que le fardeau en fust plus aisé à porter à chascun» (II, p. 103). Il n'est pas sûr qu'après lui les ministres aient retrouvé une plus grande liberté d'action (p. 107—108 et 110, à propos du comportement de Chauvet ou de Merlin).

¹⁵ II, p. 53. Ils couvrent Calvin de leur autorité, interviennent contre les Libertins, gardant le pas sur lui dans l'affaire du notaire Troillet (I, p. 143). Sur les fonctions de Calvin, cf. II, p. 77.

¹⁶ Son autorité ne se manifeste pleinement qu'après 1556 (II, p. 98). Toutefois «le mal aimé des Genevois» n'est admis à la bourgeoisie qu'en 1559. Et, le 2 juin 1564, Bèze rappelle à ses collègues les remontrances que Calvin «leur avoit faites quelques jours avant sa mort, tendantes à ce qu'ils perseverassent à faire soigneusement et courageusement leur charge, s'entre-aimer et veiller fidelement en l'église, encore qu'il se trovast gens qui s'y opposassent...» (p. 102).

¹⁷ II, p. 69.

¹⁸ Sur l'affaire Bolsec: I, p. 76 (congrégation du 15 mai 1551) à 131 (bannissement du 23 janvier 1552) et passim; surtout p. 104—107, les articles du médecin présentant Calvin comme l'héritier d'une tradition hérétique et la «réponse» de ce dernier, plutôt indirecte et attentive aux variations de Bolsec (cf. aussi p. 95). Syllogismes et citations sont compilés (p. 110—118) et repris à l'intention des églises voisines, sans autre adhésion que celle de Neuchâtel ou d'un Myconius (p. 119—130). Très vite l'effort de persuasion réciproque fait place à un conflit de tempéraments. Le débat se fige: «je n'ouys jamais prescher à Monsieur Calvin sinon choses saintes et bonnes, excepté ce qu'il dict en la congregation de la cause de la perdition des damnez. ...laquelle il dit estre la volonté de Dieu, ce que je juge estre faulx» (p. 89—90); «l'intention de Me Hierome est que les hommes par leur franc arbitre donnent efficace à la grace de Dieu» (p. 102). Au Dieu de charité, sinon de raison, s'oppose le Dieu d'Israël.

Contempteurs (Troillet, p. 143—144; Bournonville, 156; N., II, p. 112) ou blasphémateurs (II, p. 168) n'ont pas toujours l'envergure d'un Bolsec. Du moins la démarche de Farges, en 1555 (p. 64—65), la rébellion de Petit, en 1558, témoignent-elles des facilités et de la persistance de l'opposition à la doctrine reçue: «Le dernier jour d'aost, en noz censures generales, le frere maistre Nicolas Petit, admonesté et repris d'avoir publié (en faisant la predication en sa paroice de Draillant) la malheureuse defence faicte par les Seigneurs de Berne de ne prescher de la sainte election de Dieu, au lieu de recognoistre sa tant grieve faute, fit responce pleine d'injure envers quelques uns du magistrat qu'il dementit, parlant à nous d'une merveilleuse arrogance, sans se vouloir corriger, chose indigne d'un ministre de la Parole de Dieu. Il a semblé bon aux freres que le tout fust icy enregistré, à fin de s'en servir et en fere foy en temps et lieu» (p. 82).

entier», mais systématique, intransigeante, elle achoppe à la thèse de l'élection divine, sa pierre de touche déjà¹⁹. Limite que marquent bien les registres: au mythe, là encore, ceux-ci substituent une perspective contingente. En quoi leur apport dépasse infiniment la figure et l'action de Calvin, si exceptionnelles soient-elles²⁰.

L'une et l'autre circonscrites, en contrepoint, le cèdent au contexte, proche ou lointain, tant de l'église étroite que du corps évangélique.

Quand s'ouvre le recueil, dix ans après sa fondation, l'église de Genève n'est qu'incomplètement dressée. Elle s'inscrit sur un fond de crise: à l'épreuve de l'indépendance, dominée par les rapports avec Berne et la Savoie, au resserrement de la ville et des affaires s'ajoutent les problèmes nés du premier Refuge, perceptibles dès avant 1549²¹. Dans un milieu contraint et en partie hostile, la reconstruction de la vie chrétienne reste un événement, qui perdure, au spirituel comme au temporel, intimement mêlés²². Malgré les Ordonnances de 1541 et de 1543, «la communion des fidèles» est remise en cause par le succès des Vieux Genevois et des Libertins aux élections du 24 janvier 1547²³. Les troubles persistent durant plusieurs années, au moins jusqu'au tumulte du 16 mai 1555 que scelle la

¹⁹ «...trop bien ay-je dit que la volonté de Dieu comme cause supreme est la necessité de toutes choses...» (I, p. 107); «...la grace de Dieu precede toute difference, puisque c'est elle qui la met en nous» (p. 100).

Parmiles questions particulières: p. 70 et 134, celle de l'ubiquité du corps de Jésus-Christ.

²⁰ «...quant à feu M. Calvin, qui avoit esté comme pere au milieu de la compagnie et envers ung chascun d'icelle en particulier, Dieu avoit mis tant de graces en lui et l'avoit environné d'une telle autorité envers le peuple pour servir à chascun de nous à mieulx exercer son ministere que, quand nous eussions choisi tous les ans [un modérateur], nous ne pouvions nous raporter à aultre de la compagnie...» (II, p. 103).

²¹ Les rapports avec Berne demeurent complexes malgré l'élargissement des Franchises (1538), le «Départ de Bâle» (1544), la «combourgeoisie perpétuelle» (1558) et le paiement de la dette de guerre (E. WILLIAM MONTER, *Studies in Genevan government (1536—1605)*, Genève, Droz, 1964, p. 13—28). Le «Consensus Tigurinus», l'alliance nécessaire (I, p. 75), la demi-résignation bernoise (II, p. 58) s'accompagnent d'un sourd conflit d'autorité, aux limites (Foncenay, I, p. 132; Armoy et Draillant, II, p. 95—96), d'une tension disciplinaire (I, p. 132, quant à la célébration de Noël) et dogmatique (II, p. 58, 61, 62: «lesdits Seigneurs de Berne envoierent ung mandement datté du 3e d'avril [1555] à leurs eglises par lequel, au lieu d'approuver la doctrine des ministres de Geneve, icelle plus tost estoit obliquement taxee de trop grande curiosité et de vouloir entrer trop hault aux secretz de Dieu, mesmes de contrarier aux disputacions tenues à Lausanne»; 78, 84—85) que souligne la faveur accordée à Bolsec et aux Perrinistes (I, p. 82; II, p. 78, 121—125).

Sur les refuges italiens et français: I, p. 137; II, p. 62, à propos d'un groupe de Meaux.

Sur le contexte économique: JEAN-FRANÇOIS BERGIER, *Genève et l'économie européenne de la Renaissance*, Paris, 1963, 1^{re} partie; ANNE-MARIE PIUZ, *Recherches sur le commerce de Genève au XVII^e siècle*, Genève, 1964, p. 401.

²² Cf. II, p. 75: «Le vendredy 4 de juin, après avoir faict noz censures à la maniere accoustumee, il fut question d'elire un ministre en la place de feu Saint-Andrey, et deux autres pour un nouveau temple que Messieurs vouloyent dresser, qu'on dict le temple de Saint Germain, à cause que le peuple multiplie tous les jours...»

²³ I, p. 12. — C'est dans cette perspective (satanique, II, p. 59) qu'il convient de replacer les conflits qui déchirent l'église de Genève: la tentative de Bolsec qui dépasse la négation de l'élection «ab eterno» et vise toute l'œuvre de Calvin (I, p. 82: «...s'il se trouve... que

liquidation des Perrinistes²⁴. Tout atteste leur profondeur: les débats théologiques ou, dans une société avide d'exister et encore grossière, le rejet de l'autorité consistoriale, une pratique culturelle irrégulière, une discipline mal consolidée²⁵. Et rien n'illustre mieux la difficile fixation d'une confession de foi, le lent passage de l'événement à l'institution, que l'évolution même du ministère à Genève, celle de la Compagnie des pasteurs, petit groupe attentif qui affermit sa charge et sa condition, recherche sa cohérence et se définit sans cesse dans la prédication, ce temps fort de la vie protestante²⁶. A travers elle, peu à peu, l'Eglise acquiert sa dimension originale, ses traits

voz ministres tiennent et enseignent opinion non conforme à la parole de Dieu, que icelle doctrine soit revoquée... »); la longanimité de la Seigneurie à l'égard de Philippe de Ecclesia, compromis avec les Libertins, et, malgré ses dénégations, enveloppé dans la condamnation de Bolsec et de Troillet (p. 47, 56—58, 76, 144—147, 150—152); l'imprudence de Servet.

²⁴ La publicité donnée au procès de Servet illustre son exploitation politique. Par leurs outrances, la négation pseudo-agnostique de la Trinité (II, p. 20), la véhémence érudite et vaine de l'accusé, que révèlent 38 preuves d'hérésie tirées du «*De Trinitate Erroribus*» et ses dernières annotations (II, p. 24: «*In causa tam justa sum constans, et mortem nihil formido*»), sinon son supplice «*en Champey*» (brièvement relaté p. 52), renforcent l'audience de Calvin auprès des quatre églises comme à Genève.

²⁵ Les mœurs dénotent un fonds de simplicité (à l'égard de la mort, par exemple, I, p. 148—149), à la fois rude (II, p. 52, 63), superstitieuse (surtout à la campagne, I, p. 15—17) et paillarde (même parmi les pasteurs, p. 20—21; II, p. 66), mais aussi de sensibilité mal contenue (sur les décès de Poupin, *ibid.*; Saint-André, p. 73; Malesier, p. 79; Macar, p. 92). En dépit d'une rigueur croissante (I, p. 74, novembre 1550, abrogation des fêtes; II, p. 69, 109, contre la légèreté des peines), de l'effort catéchétique (I, p. 5, 11, 15—16) et de l'affluence à Saint-Pierre (p. 63; encore irrégulière en 1549, p. 45), leur réforme tarde. Les Ordonnances (à l'égard de l'adultère, p. 18), les ministres (pour une casuistique, à l'occasion d'un mariage clandestin, p. 26—27, ou de la persécution, p. 140—141; II, p. 126—127) font la part du temps et des usages. Ainsi à propos du régime matrimonial, minutieusement réglé (I, p. 30), dans la crainte de Dieu et de l'autorité civile ou paternelle (p. 61, anticiper prive du chapeau de virginité), mais qui reste un mode de vivre révocable (II, p. 71). D'ailleurs l'excommunication, exclusive de la Cène (I, p. 9, 147; II, p. 48ss., 112, 120, 139), non de la prédication, ne vise qu'à la repentance du pécheur (I, p. 12; II, p. 139. Sur les sacrements: I, p. 8—9, 49ss., 64ss.). L'existence chrétienne (II, p. 120) ne peut être qu'un élan vers la perfection: «*en congregation ordinaire*», contre «*deux hereticques*» qui proclament «*que nul n'est chrestien s'il n'est parfait, [qu'il] n'y a point d'eglise si elle n'est parfaite, que la remission des pechez n'est qu'une delivrance que Jesus Christ nous a apportee afin que nous ayons ceste perfection*», Calvin, le 15 mai 1551, montre «*par vives raisons et tesmoignages de l'escriture comment nous sommes bien appelez à perfection, et nous y fault tendre, mais [que] nous n'y sommes point encores parvenuz et n'y perviendrons point jusques à ce que nous soyons despouillez de ceste chair*» (I, p. 75).

²⁶ Prophétique ou catéchétique (II, p. 122: «*Dieu nous a commis, comme dit St Paul, non seulement pour enseigner ceulx qui se rendent dociles, mais aussi pour resister à tous mesdisans*»), politique (p. 1, 48, 78) ou de simple information, et pour cela contrôlée par la Compagnie et par le Magistrat jusque dans les campagnes éloignées (après 1546, I, p. 39—41), elle rythme la vie genevoise, elle est le pivot de l'activité pastorale. Le ministère «*de la parole*» (p. 145; II, p. 58), image d'une foy constante (p. 85, 119) et de la pureté morale (I, p. 151; malgré les faiblesses des Ferron, p. 58—59, Goland, p. 78, ou Vitalis, p. 153, 159), suppose une vocation (II, p. 96, 110), du moins un minimum de dons (I, p. 150; II, p. 75—76, 84), de connaissances (que sanctionnent, préalablement à l'aveu de la Seigneurie, une élection, un examen, une mise à l'épreuve de formes encore irrégulières, I, p. 61—63, 160; II, p. 55, 74—78, 98—99) et de désintéressement (I, p. 25, 149; II,

spécifiques²⁷. Autant que son archétype primitif, son organisation simple ou ses catégories, ce qui la caractérise, c'est une réelle confusion des pouvoirs²⁸: entre la transcendance et le laïcisme, la sacralisation esquissée et la raison d'Etat qui fige l'encadrement religieux, s'édifie la cité exemplaire, fondée sur la Bible et l'exigence du temps, l'Eglise-mère²⁹.

Exaltée par les registres, l'appartenance de la communauté genevoise au corps mystique est, immédiatement, une ouverture sur le siècle, presque une vocation géographique³⁰. Tous les événements contemporains n'y ont pas la même résonance³¹. Affaire de proximité peut-être, qui privilégie les

p. 80—81, 83). Mobilité et lourdeur des charges, trop peu nombreuses (I, p. 21, 62; II, p. 66), n'excluent ni l'attachement organique du prêcheur à son église (p. 96) ni la recherche des honneurs (p. 99): le débat sur le service des pestiférés trahit un partage de mentalité entre «commis» et «mystiques» (p. 106—109). De là un recrutement étroit (II, p. 94, n. 6) et les difficultés qui menacent l'apparente solidarité de la Compagnie (I, p. 143; II, p. 102): «libérale» (quand elle définit le rôle du modérateur, I, p. 146; II, p. 102ss.), peu organique (aucune mention de livre de comptes, malgré I, p. 146), cette dernière n'en demeure pas moins la régulatrice du ministère (comme recours, II, p. 1, et par les censures fraternelles) et la conscience de la République.

²⁷ «Magnifiques Seigneurs, ...nous povons bien dire, en verité, que nous tachons, tant qu'il nous est possible, de nous conformer à votre bon vouloir. Mais si nostre conscience nous empesche de vous complaire en tout et par tout, nous vous prions, au nom de Dieu, de recevoir humainement nos excuses, et pourvoir tellement à ce qui vous sera remonstré par bonnes et justes raisons, que nous puissions fidelement nous acquicter du devoir de nostre office, tant envers Dieu que envers vous. Car jamais nous ne vous servirons loialement et d'ung franc courage, si nous ne suivons en integrité et rondeur ce que Dieu nous commande sans fleschir cà ne là» (Déclaration lue par Calvin, le 8 septembre 1553, au nom de la Compagnie, «pour l'ordre du Consistoire», II, p. 49).

Les marques de l'Eglise visible sont définies dans la lettre de «La Compagnie... aux fideles de quelques îles, en France», du 12 octobre 1553 (p. 119—120).

²⁸ Cf. respectivement: II, p. 59; I, p. 146, «nous usons de la plus simple forme qu'il est possible»; II, p. 85.

«L'ordre de l'Eglise... constitué... selon la parole de Dieu (I, p. 20, 141; II, p. 1, 48, 51) recouvre l'ordre de l'Etat (p. 99) et l'affermir, mais n'existe que par lui (p. 51; cf. E. CHOISY, *La Réforme calvinienne*, dans *Histoire de Genève*, op. cit., p. 234 et 238, plus fondées que 247—248), à sa mesure (diplomatie confessionnelle, mais prudente, I, p. 141; II, p. 109, 127, 132). L'identité de la foi et de la souveraineté (I, p. 17, «l'honneur de Dieu, du magistrat et du ministre») justifie l'activisme de «Messieurs de l'Eglise» (I, p. 139, et, par exemple, 86—87) aussi bien que l'immixtion de «Messieurs de la Ville» (I, p. 139) dans le règlement des affaires ecclésiastiques (importance du syndicat; nomination, mutation et révocation des pasteurs, I, p. 132—133; II, p. 1, 109, entre autres; définition de la pratique, I, p. 63; II, p. 48, et du dogme, I, p. 103; II, p. 3ss.). La mixité des institutions, l'éducation, les alliances familiales comme les comportements individuels (dans la galerie des magistrats, celui d'Amblard Corne, p. 59) affaiblissent la distinction formelle des pouvoirs.

²⁹ Contre l'emprise du siècle: I, p. 16 (seul le pasteur baptise), 146 (la Compagnie se tient «devant Dieu»); II, p. 66 et 72 (en 1556—1557, l'organisation des 25 dizaines et des «Visitations... par toute la ville pour s'informer de la foy, vie et conversacion d'ung chascung, et escrire les noms, pour donner courage et faveur aux gens de bien et cognoistre et regecter les iniques...»).

³⁰ Le particularisme genevois n'en est pas moins vivace: II, p. 95 (refus d'un ministre pour Metz), 104 (sur le congé de Chevalier), 133 (à propos du prêt de des Gallars).

³¹ L'incertitude de l'information, volontiers secrète (I, p. 47) ou inquisitoriale (p. 151), est illustrée par la signification du témoignage écrit (cf. p. 42, 57—58, 79, 148...).

Cantons, Gex ou la France³². Là comme ailleurs, cependant, l'importance accordée aux conflits religieux, dès avant l'affaire de la rue Saint-Jacques, témoigne d'une orientation précise³³. L'attrait de Genève, son influence ne sont pas seulement d'un modèle et d'un arbitre, «tant espiez et abaiez par les ennemis de la foy³⁴». Plus que des rapports de voisinage, ils traduisent le jaillissement et l'universalité de la Réforme. Plus qu'un effort d'unité, ils expriment la préoccupation ou l'impératif missionnaire³⁵. Auxquels répond, quoique tardivement — en 1559 et à la faveur du «schisme» lausannois —, la création de l'Académie, haute école théologique et séminaire avant la lettre³⁶. Aux proposant³⁷ hâtivement formés appartiennent bientôt la «charge d'aller ...annuncer la Parole», le soin de paître «la multitude du troupeau qui, par la grâce de Dieu, croissoit journellement», le privilège du martyre³⁷. Appelés plutôt qu'envoyés, depuis 1555 aux vallées du Piémont, environ 1557—1562 vers le royaume de France et jusqu'en Angleterre, aux Pays-Bas et aux «Isles neufves», témoins et inspirés, les Morel, les D'albeau, ces «minores», multiplient les fondations d'églises, consolident, malgré Calvin, le parti protestant et reculent les frontières de la «religion³⁸».

³² «...d'autant que nous sommes tous membres d'une mesme eglise de Dieu, nous devons avoir communication ensemble» (I, p. 19, «Memoire pour les freres qu'on envoyra au chappitre lequel se doit tenir [à] Gex par les commis de Messieurs de Berne le jeudi 9e jour de juing [1547]»).
 Sur les rapports avec Neuchâtel: I, p. 25—26, 77, 142; la réforme à Montbéliard, Pierre Toussain et l'application de l'Interim, 48—51; l'ouverture au monde germanique, 123; les rapports avec les protestants français, II, p. 94ss., registre B 1 passim, ainsi que ROBERT-M. KINGDON, *Geneva and the Coming of the Wars of Religion in France, 1555—1563*, Genève, Droz, 1956.

³³ Quoique prudente («Dieu veult esprouver notre foy comme l'or en la fournaise... Advisez seulement de ne rien attenter qui ne vous soit licite par sa parole», II, p. 132—133), la lettre du 16 septembre 1557, aux fidèles de Paris, souligne avec force «que la cause nous est commune» (p. 132).

³⁴ II, p. 121—122. Cf. aussi p. 103, 105, 138—140 et, quant aux étrangers, I, p. 137; II, p. 72...

³⁵ Sur les divisions d'une Réforme en devenir: II, p. 57 (l'irénisme sans écho d'un écossais inspiré), 107—108, 122 («ceulx qui crient et tempestent contre nous non seulement monstrent qu'ilz ne demandent que troubles et scandales, mais aussy qu'ilz sont comme boutefeux pour rompre la sainte union que Dieu a mise entre nous». Et, toujours à l'adresse de Berne, en 1554: «nous povons bien protester que nous avons tousjours taché d'estre conjointz selon la vérité de Dieu avec tous voz ministres...»).

³⁶ II, p. 84—86, 136—137 («La confession de foy que doivent faire devant le recteur tous escoliers qui veulent demeurer en ceste eglise», influencée par la controverse trinitaire).

Sur l'effort de réorganisation de l'enseignement à Genève avant l'Académie et ses liens avec le ministère: I, p. 6, 155; II, p. 67 (Enoch et le collège de Rive), 70—72, 77, 88 (maîtres d'écoles à l'hôpital, dans les villages, à Neuchâtel; importance du préceptorat), 112 (mort du «bon homme Corderius»).

Les registres ne permettent guère de reconstituer les carrières des professeurs (p. 86), sauf peut-être celles de Baduel (p. 66—67, 76, 92), Chevalier (p. 104) ou Bèze (p. 84—85; et son ministère, à Nérac, 91, Poissy, 95, 97, 101, succédant à celui de Calvin, 102ss.).

³⁷ Sur les persécutions: I, p. 135—136; II, p. 90 (D'albeau qui a «scelee la doctrine de verité par son sang et par sa mort»), 126—127, 132—134.

³⁸ Au second plan encore: Jean de Léry, II, p. 68 et 111. Sur la naissance d'une église:

Au lent affermissement intérieur, fait de dissensions et de compromis, répondent les progrès de «la reformation de l'Evangile», le brusque élargissement du système presbytérien-synodal³⁹. Par quoi les registres de la Compagnie demeurent, en dernière analyse, expressifs d'une diaspora universelle, d'un nouvel ordre chrétien.

*

Leur richesse, certes, n'est pas inépuisable. De Saint-André à Colladon, les secrétaires n'ont recueilli que des éléments d'information, un long témoignage introspectif. Ceux-ci taisent les exercices de l'Académie et, presque, les écrits des Réformateurs: l'arrière-plan humaniste paraît souvent insaisissable⁴⁰. Ils n'accordent qu'une place réduite aux conditions matérielles, proscrivant l'usure comme la mendicité: «sans que pour les biens de ce monde on esmouve troubles ne divisions que soyent au scandale de l'Evangile⁴¹». Mais, en cela, ils expriment la raison même du ministère, qui est de fonder, en Christ, la Cité de Dieu: la tradition pastorale en actualise les contours, miroir de la foi tendu au temps, où l'image d'un XVI^e siècle calvinien recouvre celle de l'Eglise ancienne⁴². L'effacement de son initiateur ne saurait interrompre ce retour aux sources⁴³.

p. 119—120. Sur la propagation du calvinisme: largement antérieures à l'érection de l'Académie, les mentions d'envois de ministres vers les Vallées (une douzaine de 1555 à 1559), le Brésil (Richier et Charretier, 1556, p. 68), «Envers» (Evrard, 1557, p. 74), l'Angleterre (p. 87; 91, de Saules, 1560; 105) et surtout la France (p. 62ss.; en 1555, une église pourvue; 1556, une; 1557, une douzaine, dispersées; 1558, une vingtaine, dont celles de Guyenne; de même en 1559, plutôt au Sud; une douzaine encore, l'année suivante; un peu moins en 1561 et 1562, 5 en 1563: au total, près d'une centaine de pasteurs).

³⁹ C'est-à-dire l'instauration d'un calvinisme autoritaire que concrétise la lettre de Bèze aux églises de Normandie, du 30 novembre 1564: «Premièrement nous exhortons au Seigneur tous les pasteurs et anciens de se contenir dans les termes de la discipline receüe par les Synodes, et se conformer les uns aux autres, sans rien innover de leur advis particulier en sorte quelconque quelle belle apparence qu'il y ait. Et s'il se trouve quelque difficulté qui n'ait esté vuidee, devant que rien faire de nouveau, qu'on attende la resolution d'un Synode general ou provincial. D'avantage, nous prions, au nom de Dieu, tous pasteurs et autres de se garder de curieuses et subtiles demandes, et de cuider estre plus sages que les autres, pource que c'est le moyen par lequel Satan, dès le temps des Apostres, a troublé les eglises...» (II, p. 138).

⁴⁰ II, p. 112, une brève évocation des «disputes et devis... des escoliers». Cependant, l'intérêt porté aux congrégations, l'évocation des causes doctrinales en Conseil expriment à la fois le primat de la théologie et le degré de l'imprégnation humaniste.

⁴¹ II, p. 140. Sur l'intelligence de l'économie moderne, dès l'abord comme refus ou dépassement de la pauvreté: I, p. 171, la propriété; II, p. 139, les biens ecclésiastiques; I, p. 134, 144, 151 et II, p. 67, l'usure; I, p. 7—8 et II, p. 140, le diaconat; consulter ANDRÉ BIÉLER, *La pensée économique et sociale de Calvin*, Genève, 1959; *L'humanisme social de Calvin*, ibid., 1961.

⁴² Sur l'appropriation de la patristique et la défense de la tradition nicéenne par le calvinisme: I, p. 97 et II, p. 4ss.,

⁴³ «Nous ne désespérons point... de pouvoir étendre notre entreprise aux années qui suivirent la mort de Calvin, moins connues mais non moins essentielles pour le développement de la Réforme calviniste, jusqu'à la fin du XVI^e siècle» (II, p. IX). L'on ne peut que s'associer au vœu des éditeurs.